

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 29 septembre 2010

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**RUE RENE COTY –  
CESSION D'UNE  
MAISON A  
MONSIEUR ET  
MADAME BELLEC**

**Date de convocation du Conseil Municipal**

23 septembre 2010

**Date d'affichage** : 23 septembre 2010

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Melle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHORE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL

Mme LE DOARE à Mme GREZE

**Absent excusé**

M. DERRIEN

# **RUE RENE COTY – CESSION D’UNE MAISON A MONSIEUR ET MADAME BELLEC**

## **Rapport de Alain LE MAPIHAN**

Par délibération du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal a accepté le legs de Mademoiselle BENJAMIN-DURINGER. La maison léguée, située 4 rue René Coty et cadastrée section AY n°349, est actuellement louée par Monsieur et Madame BELLEC, lesquels ont fait part de leur intérêt pour l’acquérir.

Le legs a été délivré à la seule condition d’entretenir la tombe DURINGER Henri et le caveau DURINGER-GUILLEMIN, situés au cimetière de PONTIVY. La vente de la maison léguée peut donc être envisagée.

Vu l’avis de FRANCE DOMAINE en date du 8 avril 2010,

### **Nous vous proposons :**

- De vendre à Monsieur et Madame BELLEC Patrick la maison située 4 rue René Coty, objet du legs de Mademoiselle BENJAMIN-DURINGER, moyennant le prix de 120 000 € net vendeur,
- D’autoriser le Maire à signer l’acte et toutes les pièces s’y rapportant.

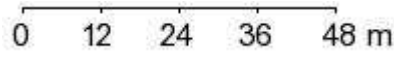
**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**



Echelle :



Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.

- ▲ Point Géodésique Borné
- △ Point Géodésique Non Borné
- ◡ Point de triangulation borné
- △ Point de triangulation non borné
- Point de polygonation borné
- + Point de polygonation repéré
- ⋄ Point du NCE